

Charte d'engagement pour l'accessibilité et l'inclusion en formation

Version 1 · Validée par la direction · Critère 6 Indicateur 26 du RNQ Qualiopi

Préambule

DanIT EURL, organisme de formation enregistré auprès de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes sous le numéro de déclaration d'activité 84 69 25904 69, place l'accessibilité de ses formations au cœur de sa démarche qualité. La présente charte formalise les engagements pris par la direction pour permettre l'accueil, l'accompagnement et la réussite de toute personne en situation de handicap qui souhaite suivre une formation DanIT.

Cet engagement vaut quel que soit le type de handicap (moteur, sensoriel, cognitif, psychique, maladie invalidante, situation temporaire) et quel que soit le format de formation proposé.

1. Engagements de DanIT

Égalité d'accès

DanIT s'engage à ne pratiquer aucune discrimination dans l'accès à ses formations. Toute demande émanant d'une personne en situation de handicap, ou d'un commanditaire pour son compte, est examinée selon les mêmes critères que toute autre demande. L'organisation, le contenu et les modalités peuvent être adaptés lorsque cela est nécessaire et techniquement possible.

Identification précoce du besoin

Lors du positionnement initial, un volet dédié permet à l'apprenant de signaler une situation de handicap et d'exprimer un éventuel besoin d'adaptation. Le référent handicap prend contact dans les meilleurs délais pour préciser ce besoin et préparer la solution adaptée.

Adaptation des modalités

DanIT mobilise toutes les solutions disponibles pour adapter le parcours, sans coût supplémentaire pour l'apprenant : aménagement des horaires, choix d'une salle accessible, fourniture d'équipements adaptés via le réseau partenaires, passage partiel ou total en distanciel, allongement raisonnable de la durée, supports adaptés.

Mobilisation du réseau

DanIT s'appuie sur un réseau identifié d'acteurs spécialisés pour orienter les apprenants, financer les compensations et garantir la qualité de l'accueil. Ce réseau est tenu à jour et mobilisable à tout moment.

Confidentialité

Toute information relative à une situation de handicap est traitée de manière strictement confidentielle, dans le respect du RGPD. Elle n'est partagée qu'avec les personnes strictement nécessaires à la mise en œuvre de l'adaptation.

Amélioration continue

Les retours d'expérience des apprenants en situation de handicap et de leurs commanditaires alimentent le plan d'amélioration continue de DanIT. Le référent handicap participe à la revue annuelle de la démarche qualité.

2. Réseau de partenaires mobilisables

Partenaire	Rôle	Contact
Agefiph Auvergne-Rhône-Alpes	Financement des compensations, conseil, aides aux organismes	agefiph.fr/auvergne-rhone-alpes
Cap Emploi 69	Accompagnement vers la formation et l'emploi des personnes en situation de handicap dans le Rhône	handilyonrhone.org/cap-emploi-69/
MDMPH du Rhône	Reconnaissance du handicap, droits, prestations de compensation	mdmph.rhone.fr
Ressource Handicap Formation Auvergne-Rhône-Alpes	Conseil et accompagnement des organismes de formation pour adapter leurs prestations	ara.rhf-accessibilite.fr

3. Référent handicap désigné

La direction désigne **Jordane Allouche**, dirigeant fondateur, comme référent handicap de DanIT EURL. Ses missions, son périmètre et son plan d'action sont précisés dans la fiche de mission jointe à la présente charte.

Contact référent handicap :

Jordane Allouche · jordane.allouche@danit.fr · 06 23 57 32 88

Toute demande peut être adressée par courriel, par téléphone ou via le formulaire de contact du site danit.fr.

4. Communication de cette charte

La présente charte est :

- publiée sur le site internet danit.fr, dans la section consacrée à l'accessibilité ;
- jointe aux conditions générales communiquées à chaque commanditaire ;
- citée dans les programmes de formation et les conventions ;

- portée à la connaissance du formateur en début de chaque session.

5. Révision

La charte fait l'objet d'une revue annuelle. Toute évolution réglementaire ou recommandation du réseau partenaires peut entraîner une mise à jour en cours d'année.

Pour DanIT EURL,

Fait à Villeurbanne, le 2 novembre 2025.

Jordane Allouche

Dirigeant fondateur, référent qualité et référent handicap

Signature manuscrite et cachet :

DANIT
SAS au Capital de 1 000 €
187 rue Francis de Pressensé, Bâtiment B
69100 Villeurbanne
Tél. 06 23 57 32 88
SIRET 922 192 398 00019

